Commune de Maisdon sur Sèvre - 44690 - Loire-Atlantique
Tél. : 02.40.06.62.57 - Email : mairie@maisdon-sur-sevre.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2026.04

OBJET **: ARRETE PORTANT FERMETURE DES VOIES D'ESCALADE A PONT CAFFINO A MAISDON-SUR-SEVRE POUR PROTECTION DU FAUCON PELERIN**

Le Maire de la commune de Maisdon-sur-Sèvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu, les articles du Code de l'Environnement L411-1 et L411-2 relatif à la protection de la faune sauvage ;

Vu, l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ;

Vu l'avis du service départemental de Loire Atlantique ;

ARRÊTE

- **Article 1** - Les voies d'escalade situées sur la rive droite de la Maine ainsi que l'accès à la falaise du site de Pont Caffino **sont interdites** dans le cadre de la protection du Faucon Pellerin.

- **Article 2** - L'interdiction d'accès est applicable à la date de signature de l'arrêté et jusqu'au 30 juin 2026. En cas de constat d'une activité d'alimentation au nid plus tardive, cette période d'interdiction pourra être prolongée par un arrêté modificatif. En cas d'échec constaté de la couvaison avant la date d'expiration, l'arrêté sera abrogé.

- **Article 3 - Sanctions**
 Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

- **Article 4 - Publicité et exécution**
 Le présent arrêté sera affiché aux abords du versant de la falaise concerné et publié selon les modalités habituelles.
 Madame la Directrice des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Maisdon-sur-Sèvre, le 5 Février 2026

Le Maire,

MAIRIE DE MAISDON-SUR-SÈVRE 44690

Aymar RIVALLIN.